

Le 29 janvier 2012

Intervenir dans chaque lycée dans les conseils pédagogiques et au conseil d'administration pour défendre les conditions d'étude des élèves et les postes

De nombreux témoignages de collègues nous parviennent : ils demandent localement que la réforme STMG assure des conditions d'étude des élèves en 1^{ère} STMG au moins égales à la situation précédente.

1 **L'économie, le droit et le management** doivent continuer à être en partie dédoublés pour permettre l'accès à l'informatique, des travaux de recherche, et des séances en groupes.

2 **L'enseignement des sciences de gestion** devient plus conceptuel et plus difficile à enseigner. Les élèves devront présenter une soutenance d'étude. Cette épreuve fait l'objet d'une évaluation de type TPE (les points au dessus de la moyenne compteront double pour le bac). Pourtant les 1^{ère} STMG n'auront pas d'heures spécifiques pour cette préparation, contrairement à ce qui se passe dans les filières générales. Il est donc essentiel de maintenir les dédoublements actuels.

3 **En PFEG**, les résultats les plus intéressants de cet enseignement ont été obtenus dans les lycées où les professeurs ont construit un projet collectif, en général en collaboration avec les professeurs de SES. Les heures à effectifs réduits permettent de mettre en place un réel enseignement d'exploration. Dans certains établissements, toutes les classes bénéficient à la fois de PFEG (par exemple au 1^{er} semestre) et de SES (par exemple au 2^{ème} semestre) ce qui permet aux lycéens de faire un choix éclairé pour leur orientation en fin d'année.

4 L'option **droit et grands enjeux du monde contemporain** en Terminale L doit être enseignée par des professeurs qualifiés en droit. Les professeurs d'économie et gestion doivent également faire reconnaître la valeur de leur expérience dans l'enseignement de cette discipline en 1^{ère}, terminale et STS. Un collègue capable d'enseigner le droit en 1^{ère} ou terminale STG est forcément apte à enseigner DGEMC en terminale L.

N'hésitez pas à nous tenir informés

Bien cordialement

Sylvie Cordesse Marot, présidente APEG



Attention, vérifiez que votre adhésion est bien à jour en vous connectant à l'intranet avec vos codes.

Certains règlements n'ont pas été enregistrés correctement et du coup, l'adhésion n'est pas valide !